

La Gestion différenciée

Dans le cadre du plan Maya où la commune de Celles y a adhéré en 2011, il est impératif d'établir un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune.

Dès lors, notre commune de Celles a signé la convention entre la commune et l'asbl Pôle Wallon de Gestion différenciée en séance du conseil communal du 08/05/2014.

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. A l'échelle de notre commune, ce mode de gestion permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques.

En gestion différenciée, on choisit des endroits où l'on favorise la biodiversité, par exemple en ne coupant l'herbe qu'une ou deux fois par an, en plantant des espèces adaptées aux conditions locales, plutôt que des espèces horticoles qui nécessitent plus d'eau et de soins. On fait appel aux connaissances plutôt qu'aux pesticides pour soigner les plantes. On essaye aussi d'aménager les espaces verts de façon réfléchie, pour éviter les problèmes d'entretien par la suite, comme des arbres plantés trop près d'un bâtiment ou d'une ligne électrique.

Pour plus d'informations :

Administration Communale de Celles, Service Environnement, Ing. Marie-Vinciane Debouvrie, marie.debouvrie@publilink.be

Echevin Responsable : Michel Pecquereau